



AgEcon SEARCH

RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Le rôle des prix agricoles dans l'évolution des prix de détail

Ph. Masson

Citer ce document / Cite this document :

Masson Ph. Le rôle des prix agricoles dans l'évolution des prix de détail. In: Économie rurale. N°109, 1975. pp. 3-15;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1975.2378>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1975_num_109_1_2378

Fichier pdf généré le 08/05/2018

Abstract

Part played by farm prices in the rise of retail prices - This article examines the role of farm prices in the development of retail prices.

As the link between the two is foodstuffs, we outline the analyses already carried out showing that food prices had a certain responsibility for the use in retail prices during the inflationary periods 1954-1958, 1961-1963, 1969-1973.

In order to analyse the link between farm prices and food prices we shall determine the margin due to processing, marketing and taxation between the basic farm product and the foodstuff.

The global margin on farm produce as a whole is 50 % increasing slightly over a long period. Over a period of 5 to 10 years the rate of margin on many farm products - wine, milk, meat, grain crops - remains practically the same.

The rate of increase in basic prices is entirely passed on to the consumer. Once the margins were known, we were able to determine what proportion of retail price increases was due to farm prices at production level. This proportion increased during the inflationary period 1970-1972. The situation varies according to the product: wheat and sugar beet have little influence on price increases. It is mainly meat and milk that are important. Farm price maintenance is therefore not a cause of inflation for wheat and sugar, but it is for milk. This process is linked to that of structural inflation. Meat is responsible for price increases because of an imbalance between supply and demand.

Résumé

Cet article analyse le rôle des prix agricoles à la production dans l'évolution des prix de détail.

Cette liaison s'effectuant par les produits alimentaires, nous rappelons les analyses déjà effectuées qui montrent une certaine responsabilité des prix alimentaires dans l'augmentation des prix de détail pendant les périodes inflationnistes 1957- 1958, 1961-1963, 1969-1973.

Pour examiner la liaison entre les prix agricoles et les prix alimentaires nous déterminerons les marges de transformation, de commercialisation et la taxation qui séparent le produit agricole de base du produit alimentaire.

Le taux de marge global sur l'ensemble des produits alimentaires est de l'ordre de 50 %, en lente augmentation sur longue période.

Ceci se traduit par une quasi-constance du taux de marge sur une période de 5 à 10 ans, constatée sur de nombreux produits alimentaires, vins, lait de consommation, viandes, produits à base de céréales.

Cette constance du taux de marge implique un processus multiplicatif dans la transmission des prix agricoles aux prix alimentaires. Les taux d'augmentation des prix de base sont intégralement répercutés.

Connaissant les marges nous avons pu déterminer la part de la croissance des prix de détail imputable aux différents prix agricoles à la production. Cette part s'est accrue dans la période inflationniste de 1970-1972. La situation est variable selon les produits : blé et betterave à sucre ont une incidence minimale dans la hausse des prix. Ce sont essentiellement la viande et le lait qui jouent un rôle important.

Le soutien des prix agricoles n'est donc pas inflationniste dans le cas du blé et du sucre, il l'est pour le lait. Ce mécanisme se rattache au processus de l'inflation structurelle.

La responsabilité du prix de la viande dans la hausse des prix provient par contre d'un déséquilibre entre la demande et la production.

LE ROLE DES PRIX AGRICOLES DANS L'ÉVOLUTION DES PRIX DE DÉTAIL (*)

par Ph. MASSON

Laboratoire d'Economie

Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Toulouse

Cet article analyse le rôle des prix agricoles à la production dans l'évolution des prix de détail.

Cette liaison s'effectuant par les produits alimentaires, nous rappelons les analyses déjà effectuées qui montrent une certaine responsabilité des prix alimentaires dans l'augmentation des prix de détail pendant les périodes inflationnistes 1957-1958, 1961-1963, 1969-1973.

Pour examiner la liaison entre les prix agricoles et les prix alimentaires nous déterminerons les marges de transformation, de commercialisation et la taxation qui séparent le produit agricole de base du produit alimentaire.

Le taux de marge global sur l'ensemble des produits alimentaires est de l'ordre de 50 %, en lente augmentation sur longue période.

Ceci se traduit par une quasi-constance du taux de marge sur une période de 5 à 10 ans, constatée sur de nombreux produits alimentaires, vins, lait de consommation, viandes, produits à base de céréales.

Cette constance du taux de marge implique un processus multiplicatif dans la transmission des prix agricoles aux prix alimentaires. Les taux d'augmentation des prix de base sont intégralement répercutés.

Connaissant les marges nous avons pu déterminer la part de la croissance des prix de détail imputable aux différents prix agricoles à la production. Cette part s'est accrue dans la période inflationniste de 1970-1972. La situation est variable selon les produits : blé et betterave à sucre ont une incidence minime dans la hausse des prix. Ce sont essentiellement la viande et le lait qui jouent un rôle important.

Le soutien des prix agricoles n'est donc pas inflationniste dans le cas du blé et du sucre, il l'est pour le lait. Ce mécanisme se rattache au processus de l'inflation structurelle.

La responsabilité du prix de la viande dans la hausse des prix provient par contre d'un déséquilibre entre la demande et la production.

PART PLAYED BY FARM PRICES IN THE RISE OF RETAIL PRICES

This article examines the role of farm prices in the development of retail prices.

As the link between the two is foodstuffs, we outline the analyses already carried out showing that food prices had a certain responsibility for the use in retail prices during the inflationary periods 1954-1958, 1961-1963, 1969-1973.

In order to analyse the link between farm prices and food prices we shall determine the margin due to processing, marketing and taxation between the basic farm product and the foodstuff.

The global margin on farm produce as a whole is 50 % increasing slightly over a long period. Over a period of 5 to 10 years the rate of margin on many farm products - wine, milk, meat, grain crops - remains practically the same.

The rate of increase in basic prices is entirely passed on to the consumer. Once the margins were known, we were able to determine what proportion of retail price increases was due to farm prices at production level. This proportion increased during the inflationary period 1970-1972. The situation varies according to the product: wheat and sugar beet have little influence on price increases. It is mainly meat and milk that are important. Farm price maintenance is therefore not a cause of inflation for wheat and sugar, but it is for milk. This process is linked to that of structural inflation. Meat is responsible for price increases because of an imbalance between supply and demand.

(*) Cet article reprend les conclusions de la 2^e partie d'une thèse de Doctorat d'Etat de Sciences Economiques soutenue par l'auteur le 27-1-1975 à l'Université des Sciences Sociales

de Toulouse sur le sujet : *Agriculture et évolution des prix.* Offset ENSAT, 250 p.

L'objet de cet article est d'examiner les relations qui peuvent exister entre l'évolution des prix agricoles à la production et l'évolution générale des prix. Si dans un précédent article (1) nous avons examiné les conséquences de l'évolution des prix sur l'agriculture il est également intéressant d'examiner si en sens inverse l'agriculture ne contribue pas à l'évolution générale des prix de détail.

En effet, ce qui caractérise la période inflationniste actuelle, c'est, du moins jusqu'en 1973, une forte croissance des prix alimentaires, plus rapide que celle de l'ensemble des prix de détail. Il semble donc et nous devons le préciser, que les prix alimentaires peuvent jouer un rôle certain dans la hausse des prix ce qui peut laisser supposer une influence des prix agricoles à la production sur le processus inflationniste.

Mais les prix alimentaires ne sont pas les prix agricoles ; de nombreuses opérations de distribution séparent le produit agricole de base du produit alimentaire offert au consommateur final : transformations plus ou moins nombreuses, commercialisation, taxation. Ces opérations ont un coût : la marge brute de distribution. Nous étudierons donc ces marges, leur montant, leur mécanisme d'action, leur évolution. Nous pourrions alors distinguer dans l'évolution des prix alimentaires la part qui revient aux prix agricoles et celle qui revient à la distribution et nous pourrions conclure sur le rôle des prix agricoles dans l'évolution générale des prix.

L'étude du rôle que pourrait avoir l'agriculture dans l'inflation est récente. A notre connaissance et jusqu'à la fin 1972 seul R. Badouin (2) avait analysé la situation et le rôle de l'agriculture dans divers types d'inflation. L'auteur ne concluait pas à l'existence de règles générales concernant la responsabilité de l'agriculture dans l'inflation. Dans l'inflation obsidionale caractéristique de l'économie de guerre, l'agriculture joue un rôle moteur dû à la situation de rareté des biens agricoles mais ne

peut guère utiliser l'accroissement du revenu qui en résulte. En cas d'inflation contenue R. Badouin pense que l'agriculture ne peut participer à l'inflation ni par la hausse des coûts agricoles qui ne sont que très peu liés aux prix agricoles, ni par la hausse des revenus agricoles qui est faible voire en régression dans le revenu national. Pour l'inflation déclarée R. Badouin montre que l'agriculture a assez peu d'influence sur le phénomène et que les comportements des agriculteurs auraient plutôt un effet stabilisant.

Le rôle que pourraient avoir les prix agricoles dans l'inflation a été abordé récemment dans deux publications. Une étude de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (3) examine essentiellement l'incidence de la structure du complexe agro-alimentaire sur la formation des prix alimentaires et leur comportement dans l'inflation. Un article de C. Malhomme (4) se rapproche nettement de notre optique d'étude.

Pour notre part nous nous limitons à l'analyse des répercussions mécaniques des variations de prix agricoles sur l'évolution de l'indice général des prix de détail. Cependant nous pourrions rattacher certaines observations à diverses théories de l'inflation et contribuerions donc ainsi à l'étude des relations pouvant exister entre l'agriculture et l'inflation.

Nous commencerons par présenter rapidement les liaisons entre prix alimentaires et prix de détail, puis nous approfondirons la question des marges de distribution sur les produits alimentaires, marges qui concourent à la formation du prix de ces produits en s'ajoutant au prix du produit agricole de base.

Dans la dernière partie nous pourrions alors déterminer dans l'évolution des prix alimentaires et de l'ensemble des prix la part qui revient aux produits agricoles de base.

I - LES PRIX ALIMENTAIRES ET L'INFLATION

Ce sujet est analysé par H. Moreau dans une thèse sur la politique des revenus (5).

Pour l'auteur, deux constatations prouvent le rôle des prix alimentaires dans l'inflation : d'une part, une augmentation relativement plus forte des prix alimentaires que de l'ensemble des prix, et d'autre part, un accroissement des prix alimentaires au début d'une période inflationniste.

Cette dernière analyse se replace dans le concept d'inflation « phénomène de déséquilibre sectoriel ». Dans cette théorie, celle de l'école française de l'inflation (Perroux, Gabillard, Dieterlen) l'inflation prend la forme d'une hausse générale des prix consécutive à l'apparition d'un déséquilibre offre-demande dans un secteur déterminé (6). Une hausse des prix alimentaires observée en début de période inflationniste, pourrait alors être génératrice de l'inflation.

Pour comparer l'évolution des prix alimentaires et de l'ensemble des prix, on peut tout d'abord comparer l'indice des prix alimentaires et l'indice d'ensemble des prix de détail.

1. MASSON Ph. — L'évolution des prix et l'agriculture. *Economie rurale*, n° 95, 1^{er} trimestre 1973, p. 43-59.

2. BADOUIN R. — Agriculture et équilibre économique. SEDES, Paris, 1961.

3. OCDE : La formation des prix des produits alimentaires et leur comportement dans l'inflation. 1973.

4. MALHOMME C. — Les prix agricoles dans l'inflation. *Economie et Statistiques*, n° 40, décembre 1972.

5. MOREAU H. — Politique des revenus et agriculture. Thèse de doctorat de Sciences Economiques, Paris, 1967.

6. BIACABE. — Analyses contemporaines de l'inflation. Sirey, Paris 1962, p. 299.

Le tableau I donne les variations annuelles de l'indice des prix de détail aliments et ensemble.

Au total, nous savons que l'indice des prix alimentaires augmente légèrement moins vite que l'indice des prix de détail : base 100 en 1949, l'indice des prix alimentaires au détail atteint 331,2 en 1973, alors que l'indice d'ensemble des prix de détail est de 337,8. La différence est très faible compte tenu de la durée.

Cependant, le tableau nous montre de 1961 à 1964 et de 1970 à 1973 une progression de l'indice des prix alimentaires plus forte que celle de l'ensemble des prix de détail. Ceci est particulièrement net pour la période inflationniste actuelle puisqu'il y a deux points d'écart entre les deux indices.

Cette hausse plus forte des prix alimentaires correspond à deux périodes d'inflation, 1962-1964 et depuis 1969. Par contre, pendant les périodes d'inflation vigoureuse 1950-1952 et 1957-1958, l'indice annuel des prix alimentaires n'a pas augmenté plus que l'indice d'ensemble des prix de détail.

La croissance des prix des produits alimentaires de détail est plus élevée que celle des produits industriels.

De 1949 à 1972, l'écart moyen est légèrement supérieur à 1 % par an (7).

Ces constatations peuvent être étendues à la plupart des pays de l'OCDE. Comme le montre le tableau a suivant (8), pour les douze dernières années, les produits alimentaires ont augmenté dans ces pays à un rythme voisin de celui de l'ensemble des prix de détail mais plus élevé que celui des produits industriels.

Tableau a. — Rythme annuel moyen d'augmentation des prix à la consommation dans plusieurs pays : 1960-1971 en % par an

	Ensemble	Produits alimentaires	Produits manufacturés
Japon	5,6	6,1	3,5
Royaume-Uni	4,5	4,5	3,8
Pays-Bas	4,5	3,8	3,7
France	4,1	4,2	2,8
Italie	3,9	3,4	3,2
Allemagne	2,9	2,1	2,3
États-Unis	2,9	2,8	2,0
Canada	2,8	2,7	1,6

Sources évaluations CERC sur données OCDE.

Cependant, ceci est une analyse annuelle ; il convient de voir ce que donne la comparaison des indices mensuels. Nous pourrions également examiner ainsi si les hausses de prix alimentaires apparaissent en début de période inflationniste, à leur émergence. Il est possible, pour clarifier la présentation de calculer la part de l'accroissement général des prix imputable à l'élévation des prix d'un groupe de produits (9).

Si l'indice d'ensemble de pondération 1000 augmente de 4 % et qu'un groupe de produits de pondération 500

augmente de 6 %, on dira que ce groupe de produits est responsable dans l'augmentation générale des prix de :

$$\frac{6 \times 500}{4 \times 1000} \times 100 = 75 \%$$

Ce coefficient de responsabilité est égal au rapport du taux d'accroissement de prix du groupe de produit multiplié par sa pondération, sur le taux d'accroissement de l'ensemble des prix.

Ce coefficient ne prend sa signification qu'en le comparant à la pondération du groupe de produits envisagé.

Dans notre exemple, le groupe de produits est responsable à 75 % de la hausse générale des prix alors que sa pondération est de 50 %. Nous dirons qu'il a joué un rôle plus important dans la hausse des prix que les autres produits.

Ce type d'analyse est fait par H. Moreau (10) pour 1957-1958 et 1961-1963.

● Période 1957-1958

L'inflation démarre en juillet 1957 avec une hausse de l'indice général des prix de détail de 1,5 % dans le mois. Cette augmentation s'explique à raison de 53,1 % par la hausse de l'indice des prix alimentaires alors que leur pondération est de 44,3 %.

Mais surtout en juin, l'indice général baissait alors que sa composante alimentaire était en hausse. Nous avons donc eu hausse de prix alimentaires précédant l'inflation.

Par la suite, la responsabilité des prix alimentaires reste supérieure à leur pondération jusqu'en décembre 1957.

Juillet-septembre : 57,2 % (hausse du niveau général 2,4 %).

Octobre-décembre : 56,6 % (hausse du niveau général 6,1 %).

En 1958, par contre, les produits alimentaires n'interviennent qu'en proportion de leur pondération dans la hausse générale des prix.

● Période juin 1961-janvier 1963

Cette étude a été faite par l'INSEE (11).

La part de l'accroissement de l'indice d'ensemble des prix de détail imputable aux aliments et boissons est de :

75 % de juin 1961 à janvier 1962

74 % de février 1962 à juillet 1962

65 % d'août 1962 à janvier 1963

68 % de juin 1961 à janvier 1963.

7. MALHOMME Cl. — Article cité.

8. Extrait de l'article cité de Cl. MALHOMME.

9. MOREAU H. — *Op. cit.*, p. 119.

10. *Op. cit.*, p. 90-93.

11. INSEE. *Études et conjonctures*, juillet 1963, p. 509-526.

La pondération de l'indice aliments et boissons dans l'indice des 250 articles était de 44,3 %.

Le rôle des prix alimentaires est donc net dans cette inflation. D'autre part, la responsabilité la plus forte de ces prix alimentaires se situe en début de période inflationniste (75 % de juin 1961 à juillet 1962).

L'INSEE conclut : « Il apparaît que la plus grande partie de la hausse est, pendant la période étudiée, due au jeu de la loi de l'offre et de la demande sur les marchés des produits alimentaires et aux mesures prises en vue d'accroître les revenus des agriculteurs ».

● Période 1968-1973

Nous avons déjà souligné la plus forte hausse des prix des aliments de 1970 à 1973,

En 1970 la hausse des prix alimentaires est responsable pour 83,9 % de la hausse générale des prix (indice des 259 articles).

En 1971 elle l'est pour 33,4 % soit encore un chiffre plus fort que sa pondération dans le nouvel indice des 295 postes (31,5 %).

Il en est de même en 1972 et 1973 où la responsabilité des prix alimentaires dans la hausse générale des prix dépasse leur pondération dans l'indice : 40 % de responsabilité pour 31,21 % de pondération en 1972, 39,6 % de responsabilité en 1973 pour 30,84 % de pondération.

L'analyse mensuelle fait apparaître les points suivants :

En 1968, à partir du mois de mai, pour trois mois, la responsabilité des prix alimentaires dans la hausse générale des prix est supérieure à leur pondération (dont le mois de mai 68,5 %).

En 1969, neuf mois sur douze sont dans ce cas. En septembre, novembre et décembre, cette responsabilité des prix alimentaires dépasse 60 % (69,2 % en décembre).

En 1970, dix mois révèlent une participation des prix alimentaires à la hausse générale des prix supérieure à leur pondération (52,9 % en mars).

En 1971, ceci s'observe pour neuf mois de l'année mais avec des taux de responsabilité plus faibles, sauf en fin d'année (50,1 % en décembre).

Pour 1972, huit mois sur douze se caractérisent par une responsabilité des prix alimentaires plus forte dans l'inflation que leur pondération. Il en est de même en 1973.

Mais à l'intérieur de cet ensemble de prix alimentaires y-a-t-il des variations selon les différents produits et quelles sont-elles ?

Nous pouvons examiner à titre d'exemple, l'évolution des différents composants de l'indice des prix de détail entre 1970, base de l'indice des 295 postes et décem-

bre 1973. Cette période est en effet une période d'inflation vigoureuse avec forte contribution des prix alimentaires à la hausse générale des prix. Les évolutions respectives des prix des différents produits alimentaires sont données dans le tableau II.

Les prix des produits à base de céréales augmentent légèrement moins que l'ensemble, mais dans ce groupe le prix de la pâtisserie fraîche augmente nettement plus vite que l'ensemble des prix alimentaires alors que le prix des biscottes et biscuits augmentent beaucoup moins ; la différence est très importante + 35,6 % par rapport à 1970 pour la pâtisserie fraîche + 10,6 % pour biscuits et gâteaux.

Pour les viandes, groupe de produits dont l'augmentation de l'indice de prix est plus forte que pour l'ensemble des aliments, nous notons une évolution divergente entre bœuf et veau d'une part, porc et poulet d'autre part. Le prix du bœuf au détail augmente fortement sur cette période : + 35,6 % soit un écart positif de 4,4 points avec l'indice alimentation, suivi de peu par le veau : + 34,9 % alors que le porc et poulet augmentent moins : respectivement 32,1 et 32,7 % soit un faible écart avec l'indice alimentation. Cette divergence qui était très forte au début de la période s'est atténuée en 1972 et 1973.

Les autres produits présentent des évolutions variables :

- augmentent plus que l'ensemble des prix alimentaires, les prix des fromages, légumes, fruits frais, vins.
- augmentent moins que l'ensemble, les prix du lait frais et du sucre.

Nous constatons donc une grande hétérogénéité dans la contribution des différents produits à la hausse des prix alimentaires et il sera logique de rechercher dans les produits agricoles composant les produits alimentaires à forte hausse, une certaine responsabilité dans l'inflation. Cependant, l'exemple des produits à base de céréales nous fait sentir l'importance de l'examen des coûts de transformation et de commercialisation puisque dans cette catégorie, issue d'un même produit de base, certains aliments augmentent fortement leur prix alors que d'autres ne le font pas.

Nous pouvons donc conclure à une certaine responsabilité des prix alimentaires dans l'inflation.

Cette responsabilité apparaît nettement dans les trois dernières périodes inflationnistes 1957-1958, 1961-1963, 1969-1973. Cette responsabilité peut être calculée. Elle est faible dans la période 1957-1958, forte dans les autres.

Il semble que la responsabilité des prix alimentaires puisse également se manifester en début de période inflationniste comme un déséquilibre se propageant à l'ensemble de l'économie (1957, 1961, 1970).

Cette responsabilité est inégale selon les produits. Parmi ceux-ci les viandes de bœufs et le veau jouent un rôle important dans l'augmentation des prix alimentaires.

II - LES MARGES BRUTES DE DISTRIBUTION SUR LES PRODUITS ALIMENTAIRES

DEFINITIONS, GENERALITES

Nous appelons marge brute de distribution, la différence entre le prix de vente hors taxe et le prix d'achat du produit hors taxe.

Par analogie, nous appellerons marge brute de transformation, la différence entre le prix de vente hors taxe du produit transformé et le prix d'achat hors taxe de la matière première agricole contenue dans le produit.

Nous appellerons taux de marge, le rapport de la marge au prix du produit.

Nous calculerons le plus souvent le taux de marge brute (exprimé en %) sur le prix de vente au détail toutes taxes comprises. Ces taux permettent de donner dans le prix de détail d'un produit alimentaire, la part qui revient au producteur agricole, au transformateur, au distributeur grossiste ou détaillant et enfin à l'état sous forme de taxes.

La connaissance de l'ensemble des marges brutes de distribution sur les produits alimentaires permettrait de décrire l'ensemble des relations liant les prix agricoles et les prix de détail alimentaires.

Soit un produit agricole A, de prix PA.

Lors d'une première transformation il devient produit A1. Le prix de A1 sera, si le taux de marge brute de transformation calculée sur le prix de A est al

$$PA1 = PA(1 + a1)$$

Lors d'une deuxième opération (transformation, commercialisation ou taxation) il devient A2 de prix $PA2 = PA1(1 + a2)$ si le taux de marge brute de l'opération est a2.

Nous avons donc

$$PA2 = PA(1 + a1)(1 + a2)$$

Au bout de n opérations

$$PAn = PA(1 + a1)(1 + a2)... (1 + an)$$

Pour l'ensemble des prix alimentaires nous pourrions établir un système d'équations de liaison avec les prix agricoles

$$\left\{ \begin{array}{l} PAn = PA \prod_{k=1}^n (1 + ak) \\ \dots\dots\dots \\ PEm = PE \prod_{k=1}^m (1 + ek) \end{array} \right.$$

Pour faire cette analyse, il faut connaître l'évolution des marges dans le temps et leur montant.

Nous ne donnons ici que les principaux résultats de nos travaux qui sont exposés en détail par ailleurs (12).

EVOLUTION DES MARGES

Nous examinerons l'évolution des marges de distribution des produits alimentaires et conclurons sur leur mécanisme d'action

- sur longue période
- à moyen terme
- dans le cadre de variations conjoncturelles.

1. L'évolution des marges de distribution dans le long terme

Nos calculs pour les périodes 1950-1959 et 1959-1972, les données de l'OCDE pour les Etats-Unis montrent une lente diminution de la part de la valeur des produits agricoles de base dans celle des produits alimentaires. Ce rapport est de l'ordre de 50 % actuellement en France. Il est descendu à 33 % aux Etats-Unis et semble s'y maintenir depuis 1959.

Il y a donc diminution mais lente, beaucoup plus lente que ne le laisserait supposer l'apparition de nombreux produits alimentaires nouveaux de plus en plus élaborés, préparés et bien présentés.

Certes, nous sommes ici au niveau de l'ensemble des marges alimentaires et on peut observer des évolutions divergentes à l'intérieur de la marge globale : accroissement des marges industrielles de transformation, baisse des marges commerciales ; accroissement des marges pour certains produits, baisse pour d'autres. Nous reprendrons cette question dans le paragraphe suivant sur l'évolution de marges à moyen terme.

Cet accroissement du taux de marge brute global sur longue période se traduit par une évolution plus rapide de l'indice des prix alimentaires au détail que l'indice des prix agricoles à la production. Sur la base 100 en 1949, le premier atteint 331,2 en 1973 et le second n'arrive qu'à 299,7 ce qui veut dire qu'à une hausse de 199,7 % des prix agricoles à la production, correspond une hausse de 231,2 % des prix alimentaires de détail. Il y a donc un accroissement de la valeur relative de l'augmentation des prix agricoles à la production au cours de l'ensemble des opérations de distribution. Il faut remarquer que la divergence d'évolution des deux indices de prix, bien que nette est assez faible pour une période de 24 ans.

2. L'évolution des marges de distribution à moyen terme

Cette lente évolution des taux de marges de distribution sur les produits agricoles dans le long terme se traduit le plus souvent par une quasi stagnation de ces marges sur des périodes de 5 à 10 ans.

Le rapport que nous avons calculé entre la valeur de la production agricole et la valeur de la consommation

12. MASSON Ph. — Thèse, *op. cit.*

MASSON Ph. — Les marges de distribution sur les produits alimentaires. Offset ENSAT, 1975.

alimentaire est pratiquement stable entre 1964 et 1971 et de l'ordre de 50 %.

Pour le vin rouge ordinaire de 10° nous avons constaté de 1964 à 1970 une très grande stabilité du taux de marge brute du négociant (30-32 %) du taux de marge brute du détaillant (3-5 %) et du taux des taxes (20 %).

De 1961 à 1971 le taux de marge brute global sur le lait de consommation n'a pas varié.

Pour la viande, une étude de l'INRA (13) démontre l'existence d'un taux de marge brute du chevillard et du boucher relativement stable pour le bœuf et le veau entre 1957 et 1969 et se situant entre 23 et 30 % du prix de la viande au détail. Le taux de marge brute global sur la commercialisation du poulet semble très stable de 1962 à 1971. Il en est de même pour le sucre, les biscottes.

Nous trouvons donc de très nombreux produits alimentaires pour lesquels le taux de marge brute global de distribution est stable à moyen terme. Cependant, pour certains, comme le pain, le taux de marge de distribution augmente assez rapidement avec l'habitude de consommer un pain de plus en plus petit.

De toute façon, la stabilité des taux de marges pour l'ensemble des produits alimentaires ou certains groupes de produits peut résulter de variations en sens contraire de ces taux de marge.

C'est ce que nous avons observé à l'intérieur des produits laitiers. Pour les fromages, principalement les produits frais de plus en plus élaborés, le taux de marge de distribution augmente alors qu'il baisse pour le beurre.

Dans le cas des viandes de bœuf et veau, le taux de marge brute prélevé par le boucher détaillant augmente entre 1957 et 1969 (14) passant de 12-13 % à 16-18 %, mais le taux de marge brute du chevillard diminue de 12 à 9 %, le total des deux marges restant à peu près stable. A l'intérieur de la marge brute du boucher détaillant il y a forte augmentation pour le bœuf, stabilité voire diminution récente pour le veau (15).

Ce dernier exemple montre non seulement une péréquation de taux de marge entre deux produits, viande de bœuf et viande de veau mais également péréquation des marges entre deux stades de la distribution. Ici la marge brute de détail augmente mais on peut se demander si au contraire pour la majorité des produits, il n'y aurait pas diminution du taux de marge brute de commercialisation par opposition au taux de marge de transformation.

Nous avons remarqué sur le vin ordinaire, une diminution du taux de marge de commercialisation de détail entre 1963 et 1964, correspondant à la fin de la mise en bouteille chez le détaillant, compensée par l'augmentation correspondante du taux de marge du négociant, le total étant à peu près inchangé.

La tendance à la diminution de la marge strictement commerciale du détaillant nous est donnée par la comparaison des deux enquêtes de marge de la Direction générale du Commerce et des Prix. Bien que peu espacées, six mois entre juin 1971 et janvier 1972, les rédac-

teurs de la note relative aux résultats de la deuxième enquête décèlent une tendance à la baisse des marges de commercialisation (16).

Le coefficient multiplicateur moyen passe de 1,32 à 1,31 c'est-à-dire que le taux de marge brute hors taxes passe de 17 % à 16,5 % du prix de détail (moins 2,9 %).

Les différentes formes commerciales sont toutes affectées par cette baisse.

- Les magasins populaires où le taux de marge baisse de 17,8 à 16,5 % soit une diminution de 7,3 %.

- Les hypermarchés où le taux de marge baisse de 13,6 à 13 % soit une diminution de 4,4 %.

- Le commerce indépendant où le taux de marge baisse de 16,1 à 15,4 % soit une diminution de 4,3 %.

L'évolution du taux de marge hors taxes (en % du prix de revient) a été également calculée par produit ce qui donne 240 variations élémentaires de marges (30 produits, 8 formes commerciales).

En interprétant comme stabilité une variation comprise entre - 2 % et + 2 %, la Direction du Commerce et des Prix constate que sur ces 240 variations, 65 traduisent la hausse (27,1 %), 71 la stabilité (29,6 %) et 104 la baisse (43,4 %). Sur 30 produits, le taux de marge hors TVA a baissé de plus de 2 % pour 12 produits (œufs, beurre, biscuits, pâtes); il est resté stable pour 11 produits (camemberts, yaourts, huile d'arachide, margarine, sucre).

Sans vouloir généraliser ces observations effectuées sur six mois seulement, il faut cependant admettre une tendance à la baisse des marges prélevées par le commerce de détail.

Ceci ne fait que traduire la modernisation de l'appareil de distribution.

On peut donc conclure que la relative stabilité des taux de marge brute dans le moyen terme résulte d'une compensation entre la tendance à la baisse des marges commerciales de détail due à la modernisation de l'appareil de distribution et la tendance à la hausse des coûts de transformation des produits agricoles et alimentaires due à l'élaboration de plus en plus poussée des produits alimentaires.

Quelle est la signification du point de vue de la transmission des prix agricoles aux prix alimentaires de cette quasi stabilité des taux de marge brute sur moyenne période. La signification est simple : il y a transmission mécanique intégrale des variations relatives des prix

13. MAZENC L., CAYROL A., DEBAUGE D. — Analyse des marges sur la commercialisation des viandes bovines, INRA Toulouse, 1969.

14. MAZENC L., CAYROL A., DEBAUGE D. — *Op. cit.*, p. 68.

15. MAZENC L., CAYROL A., DEBAUGE D. — *Op. cit.*, p. 55.

16. Ministère de l'Economie et des Finances, Direction du Commerce et des Prix. Note du 10-4-1972 relative aux marges prélevées au stade de détail sur les produits alimentaires.

agricoles aux prix alimentaires. A une augmentation de 10 % des prix agricoles correspond une augmentation de 10 % des prix alimentaires.

Cette relation est vérifiée à peu près pour l'ensemble des produits alimentaires mais aussi pour les nombreux produits dont on a constaté la constance du taux de marge brute global de distribution : vin ordinaire, lait, biscottes, viandes, volailles, sucre.

3. Variations conjoncturelles des marges

La stabilité des marges dans le moyen terme n'implique pas une stabilité dans le court terme.

Lors d'augmentation brutale du prix du produit agricole, il peut y avoir compression du taux de marge comme nous l'avons observé sur le vin ordinaire à l'automne 1969 et donc répercussion incomplète de l'augmentation.

Lors de diminution rapide du prix à la production la marge ne diminue pas proportionnellement au prix et le prix de détail ne diminue pas autant qu'il aurait dû le faire si le taux de marge s'était maintenu.

Il existe également des fluctuations saisonnières régulières des taux de marge pour les produits dont le prix à la production varie saisonnièrement et pour lesquels le prix de détail est constant. C'est le cas des produits laitiers, de la viande.

Donc, que ce soit à l'occasion de variations conjoncturelles du prix des produits agricoles ou à l'occasion de fluctuations saisonnières, les variations du taux de marge atténuent considérablement les écarts de prix du produit de base.

MONTANT DES MARGES

Il nous faut ici donner les différents taux de marge observés sur les divers produits alimentaires.

Rappelons d'abord que nous avons fréquemment observé une dispersion importante des taux de marge sur un même produit et donc que les taux que nous donnerons seront à considérer comme un ordre de grandeur de la marge.

Nous pouvons classer les taux de marge globaux (comprenant transformation, commercialisation et taxation) par rapport au taux de marge observé sur l'ensemble des produits alimentaires à savoir 50 % environ.

Nous aurons alors, le taux de marge étant toujours calculé en % du prix de détail TTC :

— des produits à fort taux de marge, de 90 à 60 %

— des produits à taux de marge moyen, de 60 à 40 %

— des produits à faible taux de marge, inférieur à 40 %.

Les produits à fort taux de marge pour lesquels le producteur agricole ne touche qu'une faible partie du prix de détail, sont les produits à base de céréales, pain notamment, les vins de qualité, les produits laitiers frais. On peut résumer dans le tableau suivant, les différentes rémunérations des parties prenantes (chiffres approximatifs, total non exactement égal à 100).

Produits à fort taux de marge.
Tableau b. — *Ordre de grandeur.*

	Producteur	Transformation	Commercialisation détail	Taxation
Pain	30 %	6 %	57 % (boulangerie)	7 %
Vin à appellation	20 %	40 % (1)	20 %	17 %
Yaourt, desserts	10 %	60 %	20 %	7 %
Pâte fraîche	30 %	40 %	20 %	7 %

Il s'agit de produits assez élaborés dont la préparation est onéreuse mais aussi souvent (yaourts, vins à appellation) de produits très demandés sur lesquels le transformateur prend une marge importante de façon à équilibrer son entreprise et compenser les faibles marges prises sur d'autres produits. Il y a là une compensation des taux de marge à l'intérieur de l'entreprise particulièrement pour les produits laitiers.

Pour le pain, la forte marge brute de boulangerie peut s'expliquer par le caractère artisanal de cette activité.

Produits à taux de marge « moyen »

Pour ces produits, l'agriculteur touche à peu près la moitié de la valeur du prix de détail. Nous y trouvons le vin ordinaire, le lait, les fromages, le sucre et à la limite, avec quelques réserves dues à la mauvaise qualité de nos renseignements, les fruits et légumes (cf. tableau c).

Tableau c. — *Ordre de grandeur des taux de marge.*
Produits à taux de marge « moyen »

	Producteur	Transformation	Commercialisation détail	Taxation
Vin ordinaire	45 %	30 % (1)	5 %	20 %
Lait de consommation	50 %	30 %	10 %	7 %
Fromages	40 %	30 %	20 %	7 %
Sucre	40 %	50 %	3 %	7 %
Fruits, légumes	40 %	30 % (gros)	20 %	7 %

1. Il s'agit de la deuxième transformation, la première étant assurée par le producteur agricole.

Produits à faible taux de marge

Nous y trouvons les viandes, le beurre. Les taux de marge approximatifs sont les suivants :

Tableau d. — Produits à faible taux de marge

	Produc- teur	Transfor- mation (1)	Commer- cialisation détail	Taxation
Viande bœuf et veau	67 %	11 %	15 %	7 %
Volaille	62 %	13 %	18 %	7 %
Beurre	85 %	0	7 %	7 %

1. Chevillard pour la viande.

III - LE ROLE DES PRIX AGRICOLES DANS L'ÉVOLUTION DES PRIX DE DÉTAIL

Connaissant le mécanisme de transmission des prix agricoles aux prix alimentaires et l'importance des marges de distribution sur les produits alimentaires, nous pouvons essayer de mesurer le rôle des prix agricoles à la production dans l'évolution des prix de détail.

Nous pouvons en effet déterminer dans l'indice des prix de détail à la consommation, les pondérations qui reviennent aux produits agricoles de base dans les produits alimentaires. Prenons l'exemple du lait de consommation. Dans l'indice des 259 articles, il a au détail une pondération de 14 ‰. Sachant que les frais totaux de distribution du lait de consommation sont de 50 % du prix du lait au détail, et que ces marges de distribution sont sensiblement constantes sur période moyenne, nous donnerons dans l'indice des prix de détail, une pondération de 7 ‰ au lait à la production destiné à être transformé en lait de consommation et une pondération de 7 ‰ aux frais de distribution du lait de consommation.

Ceci étant, nous pouvons calculer comme nous l'avons fait précédemment la part de l'accroissement de l'indice général qui revient aux différents produits agricoles entrant dans la composition des produits alimentaires.

Deux difficultés se présentent. D'une part, nous ne connaissons pas l'intégralité des marges de distribution et ne pourrions donc faire ces calculs pour tous les produits alimentaires. C'est ainsi que nous ne déterminerons que la part de la hausse de l'indice général imputable au blé transformé en pain mais pas de l'ensemble du blé consommé sous forme alimentaire.

D'autre part, les pondérations des différents produits alimentaires varient selon les indices et même annuellement dans le nouvel indice des 295 postes. Il aurait été dangereux de calculer les responsabilités des prix agricoles dans l'évolution des prix sur longue période étant donné les modifications d'indice. Nous ferons ces calculs sur deux périodes : la période 1962-1970 en utilisant donc l'indice des 259 articles et la période plus récente caractérisée par une inflation vigoureuse 1970-1973.

Les parts d'accroissement de l'indice imputables à chaque produit n'ayant une signification que par rapport à la pondération de ces produits, nous calculerons le rapport de cette part d'accroissement, à la pondération

que nous baptiserons « indice de responsabilité ». Un indice inférieur à 1 indiquera que le prix du produit considéré augmente moins vite que l'ensemble des prix de détail, un indice supérieur à 1 indiquera qu'il augmente plus vite.

Les résultats de ces calculs sont donnés dans les tableaux III, IV et V respectivement pour les périodes : 1962 - 1970, janvier 1970, août 1972 et janvier 1970, décembre 1973 (voir tableaux en face de la page 26).

Les conclusions de ces tableaux peuvent s'analyser à un triple point de vue :

- part de l'accroissement de l'indice imputable à tel ou tel produit agricole,
- responsabilité relative du produit agricole de base ou des marges de distribution,
- indice de responsabilité dans la croissance des prix.

1. ENSEMBLE DES PRODUITS AGRICOLES

La part de la croissance de l'indice des prix de détail imputable aux produits agricoles destinés à l'alimentation qui était de 18,8 % pour la période 1962-1970 passe à 21,7 % pour la période 1970-1972 bien que la pondération des produits agricoles dans l'indice tombe de 22,5 % à 15,7 %.

Cependant pour l'ensemble des 4 années de 1970 à 1973 la part de la croissance des prix de détail imputable aux produits agricoles redescend à 17,9 %. Il semble donc que l'accroissement de la contribution des prix agricoles à la croissance des prix de détail ait été le fait de la première partie de la conjoncture inflationniste actuelle ; le phénomène est net puisque notre indice de responsabilité qui était de 0,8 entre 1962 et 1970 monte à 1,4 pour 1970-1972 et s'abaisse sur l'ensemble de la période 1970-fin 1973 à 1,1.

Indépendamment de ce phénomène conjoncturel on peut penser au contraire que sur longue période la part de la hausse des prix imputable aux prix agricoles doit décroître. En effet, trois éléments se conjugent pour concourir à cette décroissance :

- la diminution de l'importance du poste alimentation dans l'indice des prix de détail,

— la lente diminution de la part en valeur des produits agricoles de base dans les produits alimentaires consécutive à l'augmentation des marges de distribution,

— la moindre croissance des prix agricoles que de l'ensemble des prix.

Cette tendance générale très lente ne fait évidemment pas obstacle à des tendances opposées comme ce fut le cas en 1970-1972.

Les marges sur l'ensemble des produits alimentaires qui jouaient un rôle neutre dans l'augmentation des prix de détail sur les périodes 1962-1970 et 1970-1972 jouent actuellement un rôle important avec un indice de responsabilité de 1,3 entre 1970 et 1973 donc vraisemblablement plus élevé en 1973. En ce qui concerne les produits alimentaires ces 4 années d'inflation vigoureuse, 1970-1973 peuvent donc se décomposer en deux périodes : une première période pendant laquelle les prix agricoles ont joué un rôle moteur et une deuxième période pendant laquelle ce sont les marges sur les produits alimentaires qui ont joué un rôle important dans la hausse des prix. Cette seconde phase caractérise l'accélération du processus d'inflation en 1973 avec apparition de phénomènes psychologiques de hausses anticipées, de marges par les industriels ou les commerçants.

Il nous faut maintenant examiner la situation de chaque produit.

2. BLE

Nous n'avons malheureusement que les marges de transformation pour le pain.

Le blé transformé en pain ne contribue que pour une part infime de l'ordre de 0,2 % à l'augmentation de l'indice. Par contre les marges de distribution jouent un rôle beaucoup plus important et contribuent jusqu'à 10 fois plus à la hausse de l'indice général. Les indices de responsabilité sont inférieurs à 1 pour le blé (0,4 pour 62-70, 0,8 pour 70-72, 0,7 pour 70-73) et très supérieurs à 1 pour les marges de distribution sur le pain (1,4 pour 62-70 et 1,8 pour 70-72, 1,2 pour 70-73). Il est donc incontestable que ce sont les marges de distribution, essentiellement les marges de boulangerie et non le blé lui-même qui communiquent au pain un certain effet sur la hausse des prix.

Bien que n'ayant pas les marges précises sur les autres produits à base de blé tendre : pâtisserie, biscuits, biscottes, nous pouvons estimer leur poids dans l'indice des prix de détail. Dans le nouvel indice des 295 postes ils sont rassemblés sous le terme produits de « boulangerie-pâtisserie » avec une pondération pour 1972 de 325 ‰. Notons que cette pondération est en constante diminution. Si la part du prix du pain qui revient au producteur de blé est de 20 %, cette part est nettement inférieure pour la pâtisserie fraîche et elle est peut-être supérieure pour les biscottes et les biscuits. On peut donc prendre comme estimation de la pondération du blé tendre dans l'indice général des prix de détail, un chiffre de l'ordre de 20 % des 325 ‰ soit 65 %. Cette

pondération donne une part de l'accroissement de l'indice des prix de détail imputable au blé de l'ordre 0,5-0,6 % pour la période 70-72. Cette part est donc très faible. Ceci nous permet de situer l'incidence du soutien du prix du blé dans le processus inflationniste. Cette incidence du moins l'incidence directe sur le relèvement des prix alimentaires dérivés est pratiquement nulle alors que le soutien du marché du blé semblait inflationniste au niveau du prix à la production.

3. VIANDE

Avec la viande à la production nous trouvons un groupe de produits qui a une forte responsabilité dans la hausse des prix.

La part de l'accroissement de l'indice imputable à toutes les viandes est de 84 % de 1962 à 1970 ; elle est de 7 % entre 1970 et 1972 pour le bœuf, le veau, le mouton et le cheval. Elle redescend à 4,4 % pour 1970-1973 en raison de la chute des cours du bétail sur pied en 1973.

L'indice de responsabilité est toujours supérieur à 1 : 1,3 dans la période 1962-1970, 2,5 pour 1970-1972 et 1,6 pour 1970-1973.

Par contre, les marges de distribution sur la viande interviennent beaucoup moins dans la hausse des prix contrairement à une idée répandue. Leur indice de responsabilité qui était faible : 0,8 % jusqu'en 1972 n'augmente qu'en 1973 puisqu'il passe à 1,2 sur la période 1970-1973. Nous retrouvons l'effet stabilisant des marges sur les prix de détail : compression des marges entre 1962 et 1972 en période de hausse du prix du bétail sur pied, augmentation en 1973 en période de baisse du prix du bétail.

Il est donc incontestable que la forte responsabilité du prix de la viande dans la croissance des prix de détail est due beaucoup plus aux mouvements de prix du bétail à la production qu'aux marges de distribution sur la viande.

C'est en grande partie l'augmentation du prix du bétail sur pied qui est responsable de la hausse des prix alimentaires au début de la période inflationniste actuelle.

Il faut souligner que cette hausse des prix à la production ne résulte pas des institutions. Le soutien du marché de la viande est faible et n'a pratiquement pas joué sur notre période d'étude. La hausse du prix de la viande a résulté d'un déséquilibre entre une demande soutenue portant sur des morceaux nobles face à une offre qui n'arrivait pas à se développer suffisamment. Il est difficile de dire si les difficultés du marché de la viande de 1973-1974 sont purement conjoncturelles ou non. Il est incontestable que les consommateurs, face à la hausse des prix, ont ralenti en progression de leur consommation et se sont reportés sur des produits de substitution (porc, volaille). Ce ralentissement de la consommation a coïncidé avec une diminution de nos

exportations sur l'Italie et une phase de production plus forte.

4. LAIT

Le lait à la production tient une place importante dans la hausse des prix de détail.

En établissant toutes ses utilisations, la part qui lui est imputable dans la croissance de l'indice général est passée de 2,9 % pour la période 1962-1970 à 4,2 % pour 1970-1972 bien que sa pondération ait nettement baissé passant de 2,9 % à 2 % ; par contre, sur l'ensemble de la période 1970-1973 cette part redescend à 2,5 %. Le lait qui avait un comportement neutre dans la période 1962-1970 a joué un rôle inflationniste certain (indice de responsabilité 2) au début de la période actuelle d'inflation. Il faut y voir la conséquence des relèvements importants du prix du lait à la production (17) en 1970 (+ 9,9 %), 1971 (+ 12 %) et 1972 (+ 10,6 %). Par contre, en 1973 l'augmentation du prix du lait à la production n'est que de 3,2 % et entraîne une diminution de la contribution du lait à la hausse des prix de détail.

L'impact des marges de distribution est très variable selon les produits. L'indice de responsabilité des marges est en général fort pour les fromages, faible pour le beurre. En d'autres termes, la responsabilité des fromages au détail dans la hausse des prix est due plus à celle des marges de distribution qu'à celle du prix du lait, alors que pour le beurre, c'est l'inverse. Il faut noter dans la période 1970-1972 que la responsabilité des marges sur les produits laitiers a crû par rapport à la période précédente ; les marges ont suivi en quelque sorte l'augmentation du prix du lait (18).

Une augmentation du prix du lait a donc un effet certain sur la hausse des prix de détail. Le prix du lait étant un prix politique, beaucoup plus dicté par des pressions de professionnels que par des considérations économiques, nous trouvons là le type de l'inflation structurelle (19). Alors que pour le blé le soutien des prix pourtant plus efficace n'avait pratiquement que très peu de répercussion sur l'indice, nous avons ici pour le lait, du fait de l'importance des produits laitiers dans la consommation et de la structure de leurs marges, une incidence inflationniste nette.

5. SUCRE

La part de l'accroissement des prix imputable au prix de la betterave à sucre est très faible. Pour la fraction de la production transformée en sucre consommé en l'état (en dehors donc des produits sucrés) cette part est de 0,15 % pour 1962-1970 ; 0,06 % pour 1970-1972 ; 0,11 % pour 1970-1973. Même en incluant les produits à base de sucre, la part de l'accroissement des prix à la consommation imputable au prix de la betterave ne doit guère être supérieure à 0,2 % ce qui est donc encore plus faible que pour le blé.

Comme pour le blé nous en concluons que le soutien du prix du sucre pourtant très efficace et très important, n'a qu'une incidence infime sur le mouvement général des prix.

6. VIN

Pour la période 1962-1970, le vin à la production a une part non négligeable dans l'accroissement de l'ensemble des prix : 2,4 %. Cette part tombe fortement pour 1970-1973 (0,8 %) en raison de la diminution de la pondération du vin dans l'indice (de près de la moitié) et de la stagnation des cours du vin à la production à la suite de la surproduction de 1970.

7. PRIX ET INFLATION

Nous remarquons que deux produits agricoles, bétail sur pied et lait, ont une part beaucoup plus importante que les autres dans l'accroissement des prix de détail à la consommation. Pour ces deux produits, cette part était de 11,3 % pour 1962-1970 ; 11,5 % pour 1970-1972 ; 6,9 % pour 1970-1973 (20) alors que la part totale des produits agricoles dans l'accroissement de l'indice d'ensemble étaient respectivement de 18,8 %, 21,7 % et 17,9 % pour ces 3 périodes.

Il faut cependant bien distinguer ces deux produits quant à l'origine de leur hausse. Nous avons vu que la hausse du prix du bétail sur pied était une hausse résultant d'un déséquilibre offre-demande alors que la hausse du prix du lait est essentiellement une hausse politique institutionnelle due aux mécanismes communautaires de fixation et de soutien du prix.

Cette analyse nous permet de porter un jugement sur les mécanismes de soutien des prix, jugement sur l'ampleur de l'effet inflationniste de ce soutien. Cet effet inflationniste est beaucoup moins élevé qu'on ne pourrait le penser.

Les céréales, le sucre, produits les mieux soutenus contribuent finalement très peu à la hausse des prix car leur pondération réelle dans l'indice d'ensemble des prix de détail est très faible. Les oléagineux bénéficient d'un système qui ne relève pas le prix à la production malgré la garantie au producteur.

Des produits contribuant fortement à la hausse des prix de détail comme la viande, ne bénéficient que d'un faible soutien.

17. Sources Comptes de l'agriculture 1970, 1971, 1972, INSEE.

18. Signalé dans les documents du CERC n° 22 : L'évolution des prix des produits laitiers au cours des dix dernières années.

19. Type d'inflation pouvant s'expliquer en grande partie par les structures sociopolitiques du pays.

20. Sans le porc depuis 1970.

Par contre, avec le lait nous rencontrons un produit dont le prix est bien soutenu, dont le coût budgétaire du soutien est élevé et qui contribue à l'inflation dans la période actuelle.

Nous constatons donc que les prix agricoles peuvent contribuer à l'inflation dans deux cas.

Ils y contribuent lorsqu'une production est nettement insuffisante et concerne un produit ou un ensemble de produits importants dans l'alimentation. C'est le cas de la viande dont la pénurie a engendré des hausses de prix. Ce fut le cas de presque tous les produits agricoles en 1947 après la dernière guerre mondiale. Plus récemment, les mauvaises conditions atmosphériques de 1956-1957 ont entraîné des hausses inflationnistes de prix agricoles (21).

L'inflation qui s'y rattache est du type déséquilibre sectoriel se propageant à l'ensemble de l'économie. Les prix agricoles jouent alors un rôle dans le déclenchement de l'inflation lorsque des conditions favorables à l'inflation sont réunies par ailleurs.

On peut penser que ce type de cause inflationniste est en voie de régression avec le progrès technique qui permet de se dégager de plus en plus des aléas climatiques ou biologiques. C'est ainsi que presque tous les marchés sont plutôt et de plus en plus en situation excédentaire.

Nous trouvons aussi une contribution à l'inflation lorsqu'un produit agricole de forte pondération dans l'indice d'ensemble des prix bénéficie d'un soutien de prix important et efficace de la part de la collectivité. C'est le cas actuellement du lait.

Ce type d'inflation est d'ordre structurel, lié aux mécanismes européens de formation et de soutien des prix, ainsi qu'aux pressions que peuvent exercer les professionnels au niveau des prix à travers ce mécanisme.

Cl. Malhomme (22) se demande si à l'effet direct du relèvement de prix, il ne faudrait pas en ajouter un autre, celui du relèvement du niveau absolu des marges

puisque l'on constate que les taux relatifs des marges sont pratiquement constants. Cet effet profite cette fois-ci aux distributeurs. Au niveau de l'ensemble des produits alimentaires au détail il entraîne un doublement de la hausse des prix de base. Comme le dit Cl. Malhomme : « Chaque fois que pour relever les revenus des agriculteurs on relèvera les prix agricoles à la production, les marges commerciales leur étant pratiquement égales, augmenteront d'autant : le commerçant en tirera un avantage égal à celui de l'agriculteur avec un coût double pour le consommateur ». A notre avis, ceci est beaucoup plus vrai sur une période de quelques années qu'à court terme. En effet, c'est sur une moyenne période que nous avons observé la meilleure constance des taux de marges. Sur courte période, on peut assister à des variations conjoncturelles des marges. C'est ainsi que dans l'inflation récente 70-72, les marges sur la viande n'ont pas suivi la progression des prix à la production. Par contre, pour le lait, elles ont suivi exactement la hausse des prix. Il est donc difficile de dire qu'à une augmentation de 10 des prix agricoles succèdera automatiquement et instantanément, une hausse de 20 des prix alimentaires. Ceci demandera un certain délai. Cet ajustement est peut-être plutôt la conséquence de l'inflation généralisée qui oblige les distributeurs à augmenter leurs marges en valeur absolue, que la conséquence d'un mécanisme automatique.

Quelle qu'en soit la raison, l'effet est là et on peut s'interroger sur les conséquences du relèvement du revenu des agriculteurs par le biais des prix.

Nous avons montré que les relèvements récents des prix agricoles avaient une part de responsabilité dans l'inflation actuelle. Or, ces relèvements de prix ont contribué à une progression accrue du revenu des exploitants agricoles qui amorce un rattrapage par rapport aux autres revenus. Il semble donc que la solution qui consisterait à vouloir atteindre un revenu agricole de « parité » en augmentant les prix agricoles conduirait à une inflation difficilement supportable.

CONCLUSION

Si nous faisons le rapprochement entre nos deux études : conséquences de l'évolution des prix sur l'agriculture (23) et contribution des prix agricoles à l'évolution des prix de détail, nous pouvons dégager deux types de situations conjoncturelles pour la période récente :

— Des périodes, les plus nombreuses et les plus longues, où l'agriculture subit l'évolution des prix ; les prix des produits agricoles augmentent moins vite que les prix des charges de l'agriculture ; il s'en suit une dégradation des termes de l'échange entre les produits vendus et les produits achetés par les agriculteurs. Les prix agricoles ont un rôle neutre dans l'augmentation générale des prix de détail, le revenu agricole augmente faiblement ; c'est le cas de la période 1960-1969.

— Des périodes où l'agriculture contribue à l'évolution des prix par l'augmentation importante de certains prix agricoles (lait, viande essentiellement). Les termes de l'échange se redressent, le revenu agricole augmente sensiblement ; c'est le cas de la période 1970-1973 correspondant au début d'une inflation vigoureuse.

Si donc sur longue période l'agriculture est perdante

21. BADOUIN R. — *Op. cit.*, p. 246.

22. Les prix agricoles dans l'inflation, article cité.

23. MASSON Ph. — L'évolution des prix et l'agriculture, article cité.

dans la répartition du revenu national par l'inflation il n'est pas exclu comme le montre la période récente qu'elle contribue au phénomène de l'inflation par certains de ses produits.

Cette contribution fait actuellement essentiellement référence à la théorie de l'inflation structurelle.

En effet, si par le passé l'agriculture pouvait être accusée de fournir ses produits à des prix élevés car l'offre ne pouvait pas répondre à la demande (cas de la période d'après guerre, mais aussi cas de la viande jusqu'à une date récente), la situation actuelle est plutôt une situation d'excédents pour beaucoup de produits. Ce n'est donc pas l'excès de la demande face à une offre rare qui entraîne des hausses importantes de prix des produits agricoles.

Ces hausses résultent des structures économiques, sociales, politiques du milieu agricole.

La rigidité du système de fixation des prix est propice à entraîner des hausses de prix comme le montre F. Perroux (24). Mais le système de fixation de ces prix n'est pas seul en cause. La structure économique de la branche de production agricole et la structure socio-politique des agriculteurs y contribuent. La structure économique de la branche se caractérise par un nombre important de petits producteurs ayant donc des coûts de production relativement élevés. Bien que ne représentant que 14 % de la population active en 1970, les agriculteurs constituent d'autre part un groupe social influent. Le pouvoir politique français, quelle que soit son orientation, a toujours écouté, protégé, le milieu agricole qui sait se faire entendre soit dans la concertation, soit par des actions démonstratives. Cette sollicitude est d'ailleurs approuvée par la majorité des Français et on a pu dire que la société française était profondément « ruraliste ». Tout cet ensemble économique, social, politique, complété par les institutions européennes de fixation de prix, concourt donc structurellement à l'augmentation des prix agricoles indépendamment de la situation de l'offre et de la demande sur les marchés agricoles.

Ceci ne veut pas dire que tous les prix agricoles contribuent à la hausse des prix. En examinant les marges de transformation et de commercialisation des produits alimentaires dérivés des produits agricoles, nous avons pu déterminer que deux grands produits avaient joué un rôle dans l'inflation récente : la viande et le lait. D'autres produits dont les prix sont pourtant bien soutenus, céréales, betteraves à sucre, ne jouent qu'un rôle infime dans la hausse des prix de détail. Ceci souligne l'intérêt d'une analyse sectorielle du phénomène d'inflation.

La structure des marges de transformation et de commercialisation joue également un rôle dans la hausse des prix. Nous avons montré la stabilité des marges à moyen terme pour la plupart des produits alimentaires. La marge globale sur l'ensemble des produits alimentaires étant de l'ordre de 50 % du prix de détail, nous observerons sur une période de quelques années une croissance identique en valeur relative des prix agricoles

et des prix alimentaires. Si les prix agricoles augmentent de 10 les marges augmentent de 10 et les prix alimentaires augmentent de 20. A long terme, l'augmentation est plus forte car la marge globale sur les produits alimentaires a tendance à augmenter. Ce phénomène participe vraisemblablement à l'inflation structurelle. Cependant, à court terme, les marges jouent un rôle tampon, se comprimant et atténuant ainsi l'augmentation du prix de détail en période d'augmentation du prix du produit agricole de base, mais augmentant en cas de diminution du prix agricole.

Remarquons en outre que nous n'avons examiné que la relation existante entre prix agricole à la production et prix de détail. L'agriculture peut avoir des relations avec l'inflation par d'autres moyens : effet indirect des sommes versées au titre du soutien des prix, effet des autres aides au revenu agricole ou à l'amélioration des structures effet du crédit particulier dont bénéficie l'agriculture.

Sur le plan de la politique économique, les conclusions que nous pouvons formuler concernant les deux types de situations conjoncturelles se rejoignent et militent en faveur d'une politique agricole essentiellement axée sur des mesures structurelles plutôt que sur des mesures concernant les prix.

Nous avons vu dans les périodes où l'agriculture subit la hausse des prix, que si le revenu global tiré de l'agriculture augmentait faiblement, le revenu par exploitation augmentait grâce à la diminution du nombre d'exploitants. Dans ces périodes, le revenu agricole voit l'essentiel de son augmentation due à l'exode agricole.

D'autre part, dans la période récente 1970-1972 où l'agriculture participe à l'augmentation des prix nous voyons certes le revenu agricole augmenter nettement à la suite de substantielles augmentations de prix agricoles, mais nous avons montré que l'agriculture, dans ces conditions, devenait un facteur d'inflation par certains de ces produits comme la viande et le lait. Le relèvement du revenu agricole par le relèvement des prix agricoles n'est donc pas une solution acceptable sur le plan de la collectivité. Certes on pourrait répondre qu'il serait possible de relever certains prix agricoles qui ne sont pas inflationnistes comme les céréales ou le sucre et réduire l'augmentation des prix de la viande et du lait puisqu'ils ont une répercussion importante sur le coût de la vie. Cette solution ne ferait qu'aggraver les grandes disparités de revenu existant déjà entre céréaliers et éleveurs, entre régions de grande culture et régions d'élevage, entre grandes et petites exploitations.

Quelle que soit la situation, le relèvement du revenu des agriculteurs passe par des mesures d'ordre structurel.

En période de croissance économique même modérée, équilibrée et soucieuse du mieux être de l'homme,

24. PERROUX F. — Finances publiques, stabilité financière intérieure, et balance des paiements. Les éditions de l'Épargne, Paris, 1955.

l'agriculture est soumise à deux impératifs l'inélasticité de la consommation alimentaire qui freine considérablement les possibilités de débouchés de la production, et le progrès technique qui fait croître rapidement la productivité des facteurs. L'adaptation offre-demande qui est obligatoire, se fait par la réduction de l'utilisation des facteurs par la branche. Cette réduction porte faiblement sur l'utilisation de l'espace ; on note déjà une diminution de la surface agricole utilisée par l'agriculture. Mais le facteur qui diminue le plus est la main-d'œuvre. Cet exode agricole participe donc à l'équilibre de la branche. Il permet aussi l'augmentation du revenu des agriculteurs : le revenu agricole global qui augmente peu en raison de l'inélasticité de la demande alimentaire, est partagé entre moins de parties prenantes. L'accroissement de la productivité du travail nécessaire à cet objectif est rendu possible par l'utilisation accrue de capital et le progrès technique.

Dans ces conditions, le but de la politique agricole doit être de faciliter cette adaptation par des mesures concernant la mobilité des hommes (formation, création d'emplois non agricoles) et l'amélioration des structures de production (25). La politique actuelle de soutien des prix a pour effet de freiner cette adaptation.

Cette vision du rôle de l'agriculture peut paraître malthusienne eu égard à la dimension du problème alimentaire mondial dont la situation est redevenue particulièrement préoccupante.

Nous pensons qu'il ne pourra guère y avoir de transferts massifs de produits agricoles des pays développés vers les pays sous-développés tant qu'il n'y aura pas soit une organisation politique au niveau mondial, soit un gros effort de solidarité internationale. Il est donc impossible actuellement que les pays riches organisent leur agriculture pour satisfaire les besoins des pays pauvres.

Notre travail renforce donc la thèse d'un modèle d'agriculture qui adapterait ses capacités de production aux débouchés. Mais cette adaptation doit être souple et surtout réversible pour pouvoir éventuellement faire face à une situation alimentaire nouvelle.

25. Et par des mesures sociales pour les agriculteurs ne pouvant accéder à une structure suffisante ou trop âgés pour changer d'emploi.

Les tableaux I, II, III, IV et V sont insérés après la page 26.